

# Charte

## Face à vous, un professionnel qui s'engage

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel
- Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération
- Respecter le secret professionnel
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus



## Conseils en gestion de patrimoine indépendants



conforme à l'article 335-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers  
et à la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'intermédiation en  
assurance

Sarl au capital de 8160 euros

Siège social : 2 rue Chauveau Lagarde – 75008 PARIS

Tel : 01 44 71 96 96 – Fax : 01 40 07 03 18

Mail : [secretariat@3afinances.com](mailto:secretariat@3afinances.com) – [www.3afinances.com](http://www.3afinances.com)

RCS Paris 412 379 737

Assurance et Garantie Financière RCP n°112 786 342

MMA Covea Risk 19-21 Allée de l'Europe 92110 Clichy

**Gérant Associé : Alain LIBRE**  
(Certifié CGPC)

**Gérant Associé : Bertrand LEFEUBVRE**  
(DESS Gestion de Patrimoine)

**Gérant Associé : Emmanuel de La PALME**  
(DESS Droit Patrimoine Prof.)

**200 000 familles font confiance  
aux 2 000 conseils en gestion de  
patrimoine indépendants  
agréés par la Chambre des Indépendants  
du Patrimoine.**

## Statuts réglementés

Conseiller en investissements financiers, référencé sous le n°A000100 par la Chambre des indépendants du patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers <sup>(1)</sup>.

Démarchage bancaire et financier n°2051080987VB <sup>(2)</sup>, démarchant notamment pour les opérations, produits et service des établissements suivants :

CARMIGNAC Gestion	Cie Fin. E. de ROTHSCHILD Banque
ODDO Asset Management	COGEFI SA
ROTHSCHILD & Cie Banque	

Courtier en assurance Inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 07 001 078 <sup>(3)</sup>. Positionné dans la catégorie « b » selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants :

AXA France Vie	ARGOVIE
SWISS Life	CNP Assurances
AGF / GAIPARE	SKANDIA

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

*En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable, puis en second lieu d'informer la commission Arbitrage et discipline de la Chambre des indépendants du patrimoine (10 rue de la Pépinière 75008 Paris). En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.*

(1) [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

(2) [www.demarcheurs-financiers.fr](http://www.demarcheurs-financiers.fr)

(3) [www.orias.fr](http://www.orias.fr)